

Transport du grain de l'Ouest—Loi

M. le vice-président: Je signale au député que le débat à l'étape du rapport doit porter uniquement sur la question à l'étude.

M. Benjamin: J'ai dit plus tôt que les conservateurs avaient fait une pirouette. Ils en font une autre dans la motion n° 39. Dans les motions précédentes, ils proposaient que la Commission canadienne du blé soit assujettie à des sanctions et qu'un autre organisme de la Couronne puisse se servir de l'argent des producteurs. Ils présentent maintenant une motion qui favorise la Commission canadienne du blé. Ils ont tour à tour favorisé et attaqué la Commission canadienne du blé et le mouvement coopératif au comité et à la Chambre.

On a beaucoup parlé d'imputabilité et d'autorité. Par le biais de ma motion, je demande que rien ne limite le pouvoir conféré à la Commission canadienne du blé par l'alinéa 21k) de la loi sur la Commission canadienne du blé ou par des décrets du gouverneur en conseil pour trouver aux fins d'expédition les quantités et les espèces de grain nécessaires à la réalisation de ventes. Je trouve l'expression «au profit des producteurs et conformes à leurs intérêts» qui termine la motion du député d'Assiniboia excellente, car cela figure déjà dans les attributions de la Commission du blé aux termes de la loi sur la Commission canadienne du blé. La Commission travaille uniquement dans l'intérêt des agriculteurs et de personne d'autre. Si le député souhaite ajouter cette expression, je suis d'accord.

J'ai reçu aujourd'hui un message d'encouragement pour ce que nous nous efforçons de faire. C'est le président du Congrès du travail du Canada qui me l'a fait parvenir. Il appuie la position que nous avons adoptée. Il est favorable au maintien du tarif du Nid-de-Corbeau, à la reconstruction du réseau ferroviaire, et à une prise de participation dans les sociétés ferroviaires en contre-partie de tout investissement. Cet homme est le porte-parole officiel de deux millions de travailleurs canadiens. Il énonce en l'occurrence la résolution qu'ont élaborée le Congrès du travail du Canada et la centaine de syndicats qu'il regroupe.

J'ai surtout écouté le député de Végréville (M. Mazankowski). J'ai toujours eu une très haute opinion de lui. C'est toujours vrai, mais ce qui m'ennuie, et je suis certain que cela ennue bon nombre de ses bons amis, c'est de l'écouter, lui et ses collègues, se lamenter continuellement sur ce qui s'est passé en 1979. Les conservateurs sont les artisans de leur propre défaite. C'est eux qui ont voulu gouverner comme s'ils avaient été majoritaires alors qu'ils étaient minoritaires. C'est la plus grosse bétise qui ait jamais été commise en politique depuis que Charles II s'est fait décapiter. Maintenant, ils se lamentent. Ils n'ont pas de classe. Ils ne savent pas être bons gagnants ni bons perdants, ils n'ont pas de classe.

Le député d'Assiniboia a parlé de leur grande perspicacité. Ils ont été tellement perspicaces qu'en comité, ils ont voté de telle sorte que les pouvoirs de la Commission canadienne du blé ont diminué, pour appuyer les libéraux. Ils ont proposé des amendements qui ont affaibli la Commission du blé. Maintenant, ils sont très perspicaces. Ils ont la motion n° 39 du député d'Assiniboia. A l'instar du parti libéral, le parti progressiste conservateur est partisan de supprimer le tarif statutaire du Nid-de-Corbeau. Il l'est encore.

Le député de Végréville tente de protéger les arrières politiques de son parti en proposant de remettre l'application de cette mesure à trois ans d'ici, car les élections auront déjà eu lieu à ce moment-là. Il leur reste encore à se prononcer clairement contre le démantèlement du tarif statutaire du transport des céréales pour nos producteurs. Ils sont en faveur de ce démantèlement. L'artisan du projet de loi est un gars que le député de Végréville a embauché lorsqu'il était ministre des Transports. C'est lui qui a élaboré le projet de loi. Les conservateurs appuient le démantèlement du tarif statutaire du transport des céréales.

Nous voterons pour la motion conservatrice n° 39, mais ma motion n° 40 fait mieux. Elle est conforme au libellé qu'ont préconisé les dirigeants de la Commission canadienne du blé lors des audiences du comité des transports. M. Esmond Jarvis, le commissaire en chef, a comparu devant le comité et a dicté l'amendement qu'il faudrait apporter au projet de loi. Voilà en quoi consiste ma motion, contrairement au texte gnangnan de la motion du député d'Assiniboia qui essaie de brouiller les pistes dans une circonscription dont 90 p. 100 des habitants appuient le principe voulant que la commercialisation relève de la Commission canadienne du blé. Il ne s'oppose pas à ce que l'administrateur ait le pouvoir d'imposer des sanctions à la Commission du blé, de lui imposer des amendes qu'elle devra payer avec l'argent des producteurs de céréales.

Dans une de ces motions, les conservateurs veulent saper et affaiblir la Commission canadienne du blé, et à la page suivante ils se disent vivement préoccupés. N'est-ce pas intéressant? Pour ce qui est des contorsions, ils pourraient faire pâlir les Asiatiques. Dieu sait combien les gens d'Asie de l'Est excellent dans les acrobaties à la scène et à l'écran. Pour ce qui est des contorsions politiques, cependant, ces gens-là font honte à tout le monde. Ils sont champions. J'aimerais bien qu'ils cessent de gémir et de brailler à propos de choses qui sont arrivées de leur faute. Ils devraient arrêter d'essayer de faire porter à d'autres le blâme, quand ce sont eux qui ont omis d'agir ou ont mal agi. Ils devraient abandonner l'opportunisme politique grossier et flagrant avec lequel ils cherchent à sauver leur tête dans les Prairies. Ils s'y livrent parce qu'ils ont attaqué la Commission canadienne du blé et continuent d'appuyer son affaiblissement. Ils l'attaquent pour ensuite chercher frénétiquement à brouiller les pistes. Ils se démènent plus qu'un diable dans un bénitier. Quand ils se rendent compte du genre de pétrin dans lequel ils se trouvent, ils veulent redonner des représentants aux syndicats du blé. Ils ont changé de position tellement souvent depuis la présentation du projet de loi en mai dernier. Nous allons voter pour la motion n° 39, mais la motion n° 40 est meilleure, car elle est conforme à ce dont a besoin la Commission canadienne du blé pour servir au mieux les intérêts des producteurs de céréales. Monsieur le Président, j'espère qu'au moment où la Chambre se prononcera à l'occasion du vote différé sur la motion n° 40, je verrai les députés conservateurs se prononcer en faveur d'une motion qui est mieux située, mieux rédigée, et qui les aidera vraisemblablement à trouver une meilleure solution que leur volte-face coutumière. Je suis tout à fait d'accord pour les aider s'ils acceptent eux aussi de nous aider à mieux protéger le pouvoir de la Commission canadienne du blé.